

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 19 juin 2024 se tient à 19 h 50, à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière de juin 2024 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Danièle Provencher	Audet
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Michel Lamontagne, maire-suppléant	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Daniel Gendron	Nantes
Dominic Boucher-Paquette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Pierre Dumas	Sainte-Cécile-de-Whitton
Denis Poulin	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Suzie Roy	Saint-Romain
Martine Brouard	Stornoway
Denyse Blanchet	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, directeur de l'aménagement et de la protection du territoire est présent.

Madame la préfet préside la séance. À titre de greffière-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien, est absente

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

2024-90

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	DÉCLARATION D'INTÉRÊT
4.	PÉRIODE DE QUESTIONS
5.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2024
7.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES - Mandat aux conseillers juridiques – implication pour la MRC du Granit quant à la résolution de la municipalité de Nantes no 20-04-147
8.	BONS COUPS
9.	<u>AMÉNAGEMENT</u>
9.1.	GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) RÉGIONAL
9.1.1.	RECOMMANDATIONS – CRÉATION D'UN POSTE
10.	<u>ENVIRONNEMENT</u>
10.1.	ENTENTE SUR LA COLLECTE PORTE-À-PORTE DU PLASTIQUE AGRICOLE – AGRIRÉCUP
11.	<u>TRANSPORT</u>
11.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
11.2.	ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPÉMENT EN TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF 2024-2025
11.3.	ADOPTION DU RAPPORT D'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2023
11.4.	APPROBATION DU RAPPORT FINAL DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE DU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES ATTESTANT LES PERTES DE REVENUS SUBIES ET LES DÉPENSES DÉCOULANT DE LA PANDÉMIE DE COVID 19
12.	<u>SERVICE D'ÉVALUATION</u>
12.1.	DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION
12.2.	DÉPÔT DU RAPPORT DU NOMBRE DE DEMANDES DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION REÇUES PAR MUNICIPALITÉ

12.3.	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-12 CONCERNANT LA PROCÉDURE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
13.	<u>DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL</u>
13.1.	AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE VITALISATION, VOLET 4
13.2.	NOMINATION DU COMITÉ DE VITALISATION
14.	<u>CULTURE</u>
14.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
14.2.	RECOMMANDATIONS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC
15.	<u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u>
15.1.	ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU GRANIT POUR LES FONDS DU PAGIEPS (FQIS)
15.2.	STATISTIQUES – TABLEAU DE BORD GÉRIATERIE SOCIALE DU 1 ^{ER} JANVIER 2022 AU 31 MARS 2024
16.	<u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u>
16.1.	ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FRR-VOLET 2 POUR L'ANNÉE 2023
17.	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
17.1.	COMPTES À PAYER
17.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MAI 2024
17.3.	DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL PORTANT SUR L'APPLICATION DE NOTRE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2023
17.4.	OPTION DE RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATEURS EXTERNES – EXERCICES FINANCIERS 2024-2025
17.5.	CERTIFICATION – MILIEUX DE TRAVAIL ALLIÉS CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE
17.6.	CONSEIL DES MAIRES DE JUILLET
17.7.	RESSOURCES HUMAINES
18.	<u>RAPPORTS D'ACTIVITÉS</u>
18.1.	- Corporation du patrimoine archéologique du Méganticois
19.	<u>PROJET ÉOLIEN</u>
19.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
19.2.	PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE

20.	<u>VARIA</u>
21.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
22.	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

3.0

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Les maires sont invités à déclarer leur intérêt en lien avec les sujets à l'ordre du jour et à en préciser la nature au besoin.

Madame Julie Morin ainsi que monsieur Denis Poulin déclarent leurs intérêts pour le point 17.4 OPTION DE RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATEURS EXTERNES – EXERCICES FINANCIERS 2024-2025. Dans ce contexte, ils ne feront pas partie des discussions et délibérations.

4.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent donc aucune question n'est posée.

5.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER**PÉRIODE DU MOIS DE MAI 2024****COURRIER****SUIVI INTERNE (EDG - MRC)****Avis de nomination**

- Embauche de monsieur Gabriel Croteau, accompagnateur aux ateliers interculturels.
- Embauche de monsieur Julien Berger, agent de sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes.

COURRIER**Agriculture, Pêcherie et Alimentation Québec**

- Les cohortes régionales : Propriétaires d'entreprises agricoles qui, accompagnés par une organisation ou un conseiller agricole, participent à un groupe pour améliorer leurs pratiques agroenvironnementales. Ces cohortes découlent du Plan d'agriculture durable et elles misent sur le réseautage et le codéveloppement.

Association québécoise d'urbanisme

- L'association québécoise d'urbanisme a conçu et met en œuvre un programme de formation pour répondre à cette nouvelle obligation du MAMH. Une formule simple, abordable et souple, adaptée aux besoins et aux disponibilités des membres des CCU.

Association québécoise pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités

- L'Association québécoise pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités a organisé des sessions individuelles avec M. Simon Voyer d'Enbridge - Filière Gazifère, un expert dans la diversité des sources d'énergie et des solutions énergétiques. Ces sessions sont une chance inestimable pour celles et ceux qui cherchent à transformer et décarboner leur territoire.

Au cœur des familles agricoles

- Au cœur des familles agricoles

Bell

- Demande d'Hydro-Québec pour prolongement de réseau dans un parc Poteau de Bell afin de desservir le nouveau CPE au # 651 rue Dorval, municipalité de Saint-Sébastien. Cependant, le raccordement électrique souterraine (LAS) du HLM voisin (#637) est sur le poteau de ligne.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS-CHUS) (CSSS Granit)

- L'équipe de surveillance, évaluation et recherche de la direction de santé publique de l'Estrie est fière de vous présenter un nouveau produit de diffusion : le feuillet d'information! Celui-ci traitera de différentes thématiques de la santé publique et présentera des données brièvement interprétées.
- L'itinérance est un phénomène complexe qui prend de l'ampleur au Québec, mais aussi en Estrie. Afin de répondre aux objectifs de la politique nationale de lutte à l'itinérance, il est impératif de disposer de connaissances sur la prévalence du phénomène sur le territoire du Québec.
- Un rappel de l'importance de mettre en place un plan de gestion à l'égard des coups de chaleur.
- Prévenir les maladies transmises par les tiques sur le territoire de la MRC du Granit.

Chambre de commerce et d'industrie Région Mégantic

- Invitation au tournoi de golf annuel de la chambre de commerce et d'industrie Région Mégantic, le 12 juin 2024 au Club de Golf Lac-Mégantic.

Conseil de gouvernance des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)

- Le COGESAF nous invite à participer au Mois de l'Eau qui se déroulera tout au long du mois de juin 2024.
- Le COGESAF nous invite à l'assemblée générale annuelle des membres du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François.

Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie

- À la suite des récents événements inexcusables et violents commis par des électeurs en colère envers certains de nos élu.es, il a été déposé le 10 avril dernier le projet de loi 57 « visant à protéger les élus et favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions ».

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

- Avis de convocation sur la plateforme Zoom au dossier 442686.
- Procès-verbal au dossier 436218.
- Procès-verbal au dossier 436594.
- Avis de recours au dossier 443090.
- Orientation préliminaire au dossier 443973.
- Orientation préliminaire au dossier 443858.
- Avis de convocation sur la plateforme Zoom au dossier 436218.
- Décision au dossier 443003.
- Décision au dossier 443823.
- Orientation préliminaire au dossier 444317.
- Avis de changement de l'orientation préliminaire au dossier 441899.

Conseil de gouvernement de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF)

- Le Programme Stations de nettoyage d'embarcations du MELCCFP est de nouveau ouvert. La date limite pour présenter votre projet est le 1er mars 2027.
- Le milieu municipal est dès maintenant invité à présenter ses demandes d'aide financière dans le cadre des volets Aménagements résilients et Résiliences des communautés et relocalisations du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), et ce, jusqu'au 15 mai 2024.
- Convocations à l'Assemblée générale Annuelle, en formule virtuelle, des membres du COGESAF.

Consulat RP

- Offre de service en matière d'acceptabilité sociale dans la MRC du Granit.

Connexion U

- Demande d'appuyer les résolutions adoptées par la MRC de Bellechasse et ses municipalités et de soutenir la lettre citoyenne envoyée aux président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, concernant la fermeture des guichets automatiques et des services courants.

Cour du Québec

- Membre du personnel de la MRC cité à comparaître dans un dossier à Notre-Dame-des-Bois dans le cadre de la vidange des installations septiques.

Défi OSEntreprendre

- Invitation au Gala des Grands Prix Desjardins du Défi OSEntreprendre le 12 juin prochain au Palais Montcalm à Québec.

Deveau Dufour Mottet

- Mise en demeure au dossier 264040-0001
- Demande introductive d'instance au dossier 480-17-000271-245.

Écoresponsable

- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a récemment produit le document « Toute l'information sur le territoire public ».

Équijustice Estrie

- Invitation à nos portes ouvertes dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.
- Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle et séance publique d'information.

Festival Saint-Zénon-De-Piopolis

- Des remerciements pour l'aide financière que la MRC du Granit a accordée pour la saison 2024 du Festival Saint-Zénon-De-Piopolis.

Investissement Québec

- Le programme Développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires est administré par Investissement Québec (IQ) en collaboration avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Afin d'éclairer le comité de sélection de projets, IQ invite les MRC à fournir un avis.

Lac-Mégantic

- Résolution No 24-172 – Adoption du règlement No 2024-01 modifiant le plan d'urbanisme No 1323 concernant la bonification réglementaire 2024.
- Règlement No 2024-01 modifiant le plan d'urbanisme No 1323 concernant la bonification réglementaire 2024 ;
- Résolution No 24-173 – Adoption du règlement No 2024-02 modifiant le règlement de zonage No 1324 concernant la bonification réglementaire 2024.
- Règlement No 2024-02 modifiant le règlement de zonage No 1324 concernant la bonification réglementaire 2024 ;
- Résolution 24-174 – Adoption du règlement No 2024-03 modifiant le règlement de gestion des permis et des certificats No 1237 concernant la bonification réglementaire 2024.
- Règlement 2024-03 modifiant le règlement de gestion des permis et des certifications No 1327 concernant la bonification réglementaire 2024.
- Résolution 24-175 – Adoption du règlement No 2024-04 modifiant le règlement No 1410 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant la bonification réglementaire 2024.
- Règlement No 2024-04 modifiant le règlement No 1410 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant la bonification réglementaire 2024.

Le Défi Pissenlits

- Pour une quatrième année consécutive, le Défi Pissenlits poursuit sa mission de sensibilisation à grande échelle portant sur l'apport vital des insectes pollinisateurs pour la planète.

M361

- Proposition d'accompagnement, du soutien financier et des outils concrets aux employeur·euses qui ont envie de s'engager pour un milieu de travail sans fumée.

Marie-Christine Picard, consultante en environnement

- Accompagnement complet des municipalités pour la conception, la mise en marche et la mise en place de stations de lavage automatisées.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec offre plusieurs ateliers en lien avec la Caravane. Les démonstrations et les ateliers peuvent être offerts séparément combinés ou en format de demi-journée. Parfois, ces façons de faire simplifient l'organisation.

Ministère de la Sécurité publique Québec

- Dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières, un montant est accordé à la MRC du Granit afin de soutenir l'investissement des organisations municipales comprises sur notre territoire de notre autorité régionale pour des activités de formation répondant à des besoins spécifiques.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

- Le tout nouveau programme : Oasis, offre un soutien financier aux organismes municipaux et aux communautés autochtones pour qu'ils

protègent leur milieu contre les impacts des changements climatiques. Il soutient la réalisation de projets de verdissement permettant de s'adapter aux vagues de chaleur et aux fortes pluies.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation invite les municipalités et les organismes municipaux à exprimer leur niveau de satisfaction à l'égard des outils qu'il produit.
- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a lancé un sondage aux municipalités et aux organismes municipaux pour connaître leur satisfaction à l'égard des outils qu'il produit.
- La MRC du Granit a adopté le règlement de remplacement no 2024-09 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé. Ce règlement de remplacement vise à identifier une aire d'affectation "Agroforestière type 1" d'une superficie de trois hectares à même l'aire d'affectation "Agricole" à Lambton.
- Convocation des membres des conseils municipaux et de la direction générale des municipalités et des MRC de la région à une rencontre qui permettrait de faire part des préoccupations et d'échanger sur les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La Municipalité régionale de comté (MRC) du Granit bénéficiera d'une enveloppe de 1 225 863 \$ pour l'année financière 2024-2025 dans le cadre du volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional de ce fonds.
- Afin de soutenir l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) dans leurs efforts visant à mettre à jour leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) de manière à répondre aux nouvelles OGAT, une aide financière de 21 M\$ sur trois ans est mise en place tel que prévu dans le plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

Ministère des Transport et de la Mobilité durable Québec

- Afin d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité, le Ministère a mis en place le Programme d'aide à la voirie locale 2021-2025.
- Études de cas concernant les crues des eaux importantes pour la structure P-2591 de la route 161, Rivière aux Araignées.

Municipalité de Courcelles

- Résolution 08-08-2024-244 – Tarif horaire de certains services avec la MRC du Granit.
- Résolution 15-01-2024-021 - Résolution aménagement et urbanisme – Adoption du second projet du règlement no 23-431 (c).

Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton

- Résolution 2024-03-41 - Règlement No 2024-03 modifiant le règlement de zonage No 2009-08 afin d'autoriser la construction d'une caserne sur le lot 3 480 719 et modifier la marge de recul dans la zone R-1.

Municipalité de Saint-Romain

- Résolution 2024-05-116 – Demande d'assujettissement à la compétence de la MRC du Granit – collecte, transport et traitement des matières (recyclables, ordures ménagères, organiques)

Municipalité de Saint-Vianney

- Résolution No 72-2024 – demande de renflouement du fonds régions et ruralité volet 4 soutien à la coopération intermunicipale

Municipalité de Frontenac

- Résolution 2024-125 – demande à la MRC du Granit de débiter un nouveau processus de demandes à portée collective de l'article 59 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles.

Municipalité de Nantes

- Règlement no 504-24 modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin de bonifier la réglementation à la suite de la modification du schéma d'aménagement;
- Règlement n° 503-24 modifiant le plan d'urbanisme no 398-12 afin de bonifier la réglementation à la suite de la modification du schéma d'aménagement.
- Résolution no 24-03-83 à la MRC de revoir son entente avec la Sûreté du Québec, afin de maintenir les deux patrouilleurs que la Sûreté du Québec souhaite retirer de la région.
- Résolution no 24-03-98 Adoption du règlement n° 503-24 modifiant le plan d'urbanisme no 398-12 afin de bonifier la réglementation à la suite de la modification du schéma d'aménagement;
- Résolution 24-03-99 Adoption du règlement n° 504-24 modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin de bonifier la réglementation à la suite de la modification du schéma d'aménagement;
- Résolution 24-04-134 – Demande de service à la MRC pour réaliser une présentation sur les bonnes pratiques et information sur le sujet des matières résiduelles.
- Résolution 24-05-162 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales et programme de soutien Municipalité amie des aînés.
- Résolution 24-03-100 – Adoption d'un premier projet de règlement no 505.24 modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin de modifier certaines normes pour les bâtiments accessoires.
- Résolution 24-04-133 – Adoption du deuxième projet de règlement no 505-24 modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin de modifier certaines normes pour les bâtiments accessoires.
- Résolution 24-05-179 – Adoption du règlement no 505-24 modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin de modifier certaines normes pour les bâtiments accessoires.
- Règlement 505-24 modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin de modifier certaines normes pour les bâtiments accessoires.

Municipalité de Pointe-Fortune

- Résolution 24-05-70 – demande au ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qu'il s'assure qu'Éco Entreprise Québec revoit la fréquence de la collecte des bacs roulants en fonction des besoins exprimés par les élus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour qu'elle soit hebdomadaire : Autorisation.

Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn

- Résolution 2024-03-47 – Droit de visite des employés de la MRC du Granit attitrés à la gestion des milieux humides et hybrides et désignation du personnel aux fins d'application de la politique de gestion des cours d'eau et des règlements régionaux.

Municipalité de Saint-Cléophas

- Résolution 75-2024 – demande de renflouement du fonds régions et ruralité - volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale.

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

- Résolution 139-05-2024 – Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec (SQ).
- Résolution 151-05-2024 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Obligation au devoir d'adoption d'une

PIIA par les municipalités - Demande de reconsidération par le gouvernement du Québec.

Municipalité de Terrasse-Vaudreuil

- Résolution 2024-05-072 – demande au MELCCFP – modifier la fréquence de la collecte des bacs roulants par Éco Entreprises Québec pour une collecte hebdomadaire.

MRC Avignon

- Résolution CMRC-2024-04-10-113 concernant le déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique.
- Résolution CMRC-2024-05-08-135 concernant une demande de prolongation de l'entente avec le MAMH pour le Volet 3 du Fonds régions et ruralité - Signature innovation.

MRC Beauce-Centre

- Résolution 7869-24 – Adoption du règlement 238-23 modifiant le SADR.
- Règlement 238-23 – modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Centre et ses amendements.

MRC Brome Missisquoi

- Résolution 242-0524 – demande au gouvernement du Québec de clarifier certains effets du projet de la Loi 57.

MRC Coaticook

- L'équipe de la MRC Coaticook, le conseil et Bernard Marion, préfet et président du tournoi de poches, nous invitent à la 2e édition du tournoi de poches annuel de la MRC le vendredi 12 juillet prochain, à partir de midi, au centre récréatif Gérard-Couillard (aréna de Coaticook).

MRC d'Antoine-Labelle

- Résolution MRC-CA-16873-04-24 : Demande d'appui de la MRC d'Abitibi-Ouest portant sur la demande de modifications aux prolongations de délai accordées en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Résolution MRC-CA-16874-04-24 : Demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-François en lien avec l'impact des changements climatiques sur la voirie locale.

MRC d'Argenteuil

- Résolution 24-03-090 – Appui à la MRC du Val-Saint-François : Demande au gouvernement du Québec et à Agrirécup de maintenir le financement des collectes porte-à-porte de plastique agricole, selon les modalités de l'ancien régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

MRC de Beauce-Sartigan

- Résolution 2024-03-065 – Adoption du projet de règlement 2004-71-42 modifiant le schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan.
- Résolution 2024-05-103 – Adoption de règlement 2024-94 adoptant le plan de gestion des matières résiduelles révisées 2024-2031 de la MRC de Beauce-Sartigan après réception d'un avis de non-conformité émis par Recyc-Québec.
- Règlement 2024-94 Adoption du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan.

MRC de Rouville

- Résolution 24-04-083 - dénonciation des frais uniques de mise en œuvre nécessaire à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la TIV.

MRC des Sources

- Résolution 2024-05-12165 – Demande d'appui de la MRC de Rouville - Dénonciation de frais uniques de mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la TIV.

MRC du Haut-Saint-François

- Entrée en vigueur du règlement 553-23
- Résolution 2024-01-483 - adoption du règlement 553-23 intitulé Règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin d'agrandir l'affectation industrielle a même une partie de l'affectation rurale sur le territoire de la ville de Cookshire-Eaton.
- Résolution 2024-04-590 - document sur les modifications à apporter aux règlements locaux d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 553-23

MRC La Vallée-de-l'Or

- Résolution 132-05-2024 – SDLE demande de maintien du programme Soutien au travail autonome (STA) - Appui.

MRC Mékinac

- Résolution no 24-03-56 - Demande de maintien du programme de Soutien aux travailleurs autonomes.

MRC du Val-Saint-François

- Résolution CA-2024-04-14 – MRC du Haut-Saint-François - Transmission de la résolution numéro 2024-03-587 – impact des changements climatiques sur la voirie locale.

MRC Vaudreuil Soulanges

- Demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qu'il s'assure qu'Éco Entreprise Québec (ÉEQ) revoit la fréquence de la collecte des bacs roulants en fonction des besoins exprimés par les élus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour qu'elle soit hebdomadaire : Autorisation.

Place aux jeunes

- L'annonce du départ de Gabrielle Rodrigue, Agente Place aux jeunes du Granit, et le poste d'agent. e AAIR sera affiché.

Producteurs de grains du Québec

- Les Producteurs de grains du Québec souhaitent porter à l'attention de la MRC du Granit qu'un entretien efficace des cours d'eau doit être périodique. Malheureusement, ils observent un accroissement important des délais de réalisation de l'entretien des cours d'eau dans plusieurs municipalités et villes. Ainsi, les producteurs de grains du Québec de l'ensemble du territoire québécois transmettent à la MRC du Granit cette résolution qui porte sur l'enjeu de l'entretien des cours d'eau.

Productions Marie Chevrier

- Invitation à la conférence de monsieur Mario Bélanger : La langue française n'arrête pas d'emprunter.

Recyc-Québec

- Avis de conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisées 2024-2031 de la MRC de Beauce-Sartigan.

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

- Invitation au Forum national de l'action climatique.

Rümker

- À la suite d'une enveloppe budgétaire offerte aux MRC, afin d'appuyer financièrement l'élaboration, la planification et la mise en œuvre d'actions prévues aux plans climat ainsi que des infrastructures vertes, Rümker désire nous présenter les niveaux d'accompagnement qu'ils peuvent offrir à notre MRC.

SÉPAQ

- Bulletin d'information des parcs nationaux pour l'année 2023-2024.

Soupapes de la bonne humeur

- Madame la préfète est invitée à célébrer le cinquantième anniversaire des Soupapes de la bonne humeur.

Soutien SCP

- Offre de soutien pour notre comptabilité et en administration.

Table de MRC de l'Estrie

- Une lettre de confirmation des sommes pour la prolongation de la Mesure 11. L'Estrie bénéficiera d'un montant de 207 555\$ pour la prolongation du 1er avril 2024 au 31 octobre 2024.

Table régionale de concertation des aînés du Québec

- Des rencontres sont organisées, dans chacune des régions du Québec, afin de cibler les besoins des aînés issus des communautés ethnoculturelles.

Transport et Mobilité durable Québec

- Reconstruction d'un pont situé sur la route 161, au-dessus de la décharge du Lac aux Araignées dans la municipalité de Frontenac.

Ville de Lac-Mégantic

- La toute première Semaine de la transition énergétique à Lac-Mégantic, qui se déroule du 29 avril au 5 mai, au Centre sportif Mégantic, comprend de nombreuses activités qui sauront inspirer les citoyens, entrepreneurs ainsi que les élu.es et employés du monde municipal. La ville de Lac-Mégantic vise à donner des moyens concrets aux plus grands nombres d'intervenants possibles, afin que nous puissions, chacun dans des milieux, faire une réelle différence, pour l'avenir de la planète.
- Les membres de la Commission de l'innovation et de la transition écologique (CITÉ) et la ville de Lac-Mégantic sont heureux de nous accueillir à cette première activité de la Semaine de la transition énergétique de Lac-Mégantic : le Midi-conférence avec le ministre Pierre Fitzgibbon.

REVUES

- Action Patrimoine
- Actions interculturelles
- AECOM
- APSAM

- Archéo-Québec
- Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)
- Association forestière du sud du Québec
- Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)
- Association Québécoise Zéro Déchet (AQZD)
- Artefact Urbain
- Autorité des marchés publics (AMP)
- B.A.P.E. (Bureau Audiences Publiques Environnement)
- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la Constellation du Mont-Mégantic
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Bulletin spécial STRATJ
- Centre québécois de développement durable (CQDD)
- Centre Universitaire des Appalaches
- Chemin du Québec
- Citoyenneté Jeunesse
- COMBEQ
- Comité de la sécurité publique (Communication Prompt)
- Communications Estrie
- Communication Jean Malo
- Connexion U
- Conseil de la culture de l'Estrie
- Conseil québécois du loisir
- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- COOP (Université de Sherbrooke)
- Groupe CT - Xerox
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Éco Entreprise Québec
- EducAffaires Solutions
- Espace OBNL
- Groupe le Point
- Info-Climat
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre Actions interculturelles
- Infolettre Cameron RH
- Infolettre Consortium
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de l'innovation et de la transition énergétiques (ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles)
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable (CQDD)
- Infolettre Flash – COMBEQ
- Infolettre FQM
- Infolettre MTQ/MTMD
- Infolettre Sécurité incendie
- Infolettre Stratj
- Intergénération Québec

- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Cantonnier
- Le Magazine Scribe (ADMQ)
- Le Meg
- Le Riverain - Petit Lac Lambton
- Les Productions JDO
- Les Coops de l'information
- L'expérience (Consortium)
- LobbYscope
- L'Office québécois de la langue française (OQLF)
- Magazine Constellation du Mont-Mégantic
- Marché municipal
- Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE)
- Mouvement québécois de la qualité (MQQ)
- Mordicus
- Nature Québec
- Nautisme Québec
- Ouranos
- Partenaires pour la réussite éducative en Estrie
- PGI Pierre Gravel International
- Productions Marie Chevrier
- Québecvert
- Quorum
- Réseau Environnement
- RÉUSSIR
- RH Canada-
- Scribe
- SEPAQ
- SNAP Canada/Québec
- SopFeu
- Statistique Canada
- Tournée Escale
- Université de Sherbrooke
- Vecteur environnement
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

6.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2024

2024-91

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2024

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 15 mai 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Mandat aux conseillers juridiques – implication pour la MRC du Granit quant à la résolution de la municipalité de Nantes no 20-04-147

Je rappelle que lors de la dernière séance du conseil des maires, il a été demandé par le maire Monsieur Michel Ouellet, de demander un avis juridique considérant le contenu de la résolution de la Municipalité de Nantes en ce qui a trait au fait que la Municipalité pourrait entreprendre des poursuites contre la MRC du Granit si un préjudice était causé à un citoyen de la municipalité à cause d'un retard d'intervention de la Sûreté du Québec. J'informe les maires que j'ai donc procédé comme demandé pour vérifier l'implication ainsi que les impacts futurs quant à cette affirmation et que la MRC ne pourrait pas être poursuivie considérant qu'elle n'a pas compétence pour déterminer et augmenter l'effectif policier affecté à la couverture de son territoire, puisque la Sûreté du Québec relève du ministère de la Sécurité publique du Québec.

8.0

BONS COUPS

Madame la préfet ainsi que certains maires mentionnent des bons coups du territoire.

9.0 AMÉNAGEMENT

9.1

GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) RÉGIONAL

2024-92**DÉLÉGATION ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS 2024-2027 (PADF)**

ATTENDU La transmission par la Ministre des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) d'une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE le PADF a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement du territoire forestier du Québec dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE le PADF a pour objectif de permettre aux communautés locales et aux communautés autochtones de participer au processus d'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), par le soutien au fonctionnement de la Table locale de gestion intégrée des ressources du territoire (TLGIRT);

ATTENDU QUE la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a manifesté son intérêt à assurer la gestion du PADF;

ATTENDU QUE le ministère s'est engagé à nous accompagner dans la démarche;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit souhaite être délégataire désignée du PADF.

QUE le conseil autorise Mme Monique Phérvong-Lenoir, préfet de la MRC, et Mme Sonia Cloutier, directrice Générale de la MRC, à signer l'entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts.

QUE la direction générale de la MRC soit autorisée à approuver les rapports d'étapes de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1.1

RECOMMANDATIONS – CRÉATION D'UN POSTE

2024-93

CRÉATION D'UN POSTE – CONSEILLER.ÈRE EN AGRICULTURE ET EN FORESTERIE

ATTENDU QUE le comité administratif, par sa résolution no C.A. 2024-64, a accepté la modification du poste de conseiller.ère en développement agricole et agroalimentaire pour en retirer les responsabilités quant au développement agricole, conditionnel à l'acceptation, par le conseil des maires, de la gestion du PADF par la MRC du Granit;

ATTENDU QUE par sa résolution no 2024-92, le conseil des maires a approuvé que la MRC du Granit assume la gestion du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) régional;

ATTENDU QU'une partie de l'enveloppe du PADF peut être utilisée pour sa gestion;

ATTENDU QUE le gestionnaire responsable recommande la création d'un poste de conseiller.ère en agriculture et en foresterie;

ATTENDU QUE conformément à la Politique de dotation de la MRC, le comité administratif a recommandé au conseil des maires, par sa résolution no C.A. 2024-56, conditionnel à l'acceptation, par le conseil des maires, de la gestion du PADF par la MRC du Granit, la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées de tout nouveau poste;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires adopte la description de fonctions, le rattachement administratif, la classe salariale et le profil des compétences recherchées pour le poste de conseiller.ère en agriculture et en foresterie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0	ENVIRONNEMENT
------	---------------

10.1

ENTENTE SUR LA COLLECTE PORTE-À-PORTE DU PLASTIQUE AGRICOLE – AGRIRÉCUP

Monsieur Patrice Gagné rappelle que Recyc-Québec a donné le mandat à l'entreprise AgriRÉCUP pour gérer la cueillette des plastiques agricoles et que les

termes des redevances versées sont encore en discussions. Il rappelle que depuis les dernières années une compensation financière de Recyc-Québec permettait une collecte porte-à-porte à coût faible et que dans la nouvelle proposition le coût de la collecte est de beaucoup supérieur alors que c'est le statu quo pour la compensation. Il ajoute qu'une rencontre avec AgriRÉCUP s'est tenue dernièrement et que les négociations se poursuivent. Il propose donc de nommer les signataires de l'entente qui pourra être signée une fois seulement après entente entre les parties et que les termes conviendront.

Il mentionne que la MRC a remarqué un certain laisser aller quant à la cueillette de filets de balles d'ensilage contaminés. La MRC élaborera, en collaboration avec AgriRÉCUP, des outils de sensibilisation à ce sujet.

2024-94

SIGNATURE ENTENTE AGRIRÉCUP

CONSIDÉRANT QUE le Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises, incluant les produits agricoles, est entré en vigueur le 1^{er} juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE toute entreprise visée par le règlement, mettant sur le marché, acquérant ou fabriquant des produits visés devait mettre en œuvre un programme de récupération et de valorisation, pour certains produits, dont les plastiques agricoles, au plus tard le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises prévoit la mise en place de points de dépôt pour la collecte des produits agricoles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités et MRC du Québec effectuent des collectes de plastiques agricoles par porte-à-porte, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'au 30 juin 2023, les collectes en porte-à-porte pour les plastiques agricoles étaient financées en grande partie par le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 30 juin 2023, les plastiques agricoles sont visés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises* (RRVPE) et ne sont donc plus admissibles aux compensations pour la collecte sélective des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le 12 juillet 2023, RECYC-QUÉBEC a accordé à AgriRÉCUP le statut d'organisme de gestion reconnu (OGR) pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation des produits agricoles;

CONSIDÉRANT QUE AgriRécup a identifié la MRC du Granit comme organisme signataire pour conclure une telle entente sur le Territoire d'application de la MRC en ce qui concerne la collecte du plastique agricole;

CONSIDÉRANT QUE les compensations offertes par AgriRÉCUP pour la récupération des plastiques agricoles s'élèvent à 40 \$ la tonne, peu importe que la collecte soit faite par point de dépôt ou par porte-à-porte;

CONSIDÉRANT QUE les compensations par AgriRÉCUP ne permettent pas de financer les collectes porte-à-porte, au même titre que le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'un important tonnage de matières plastiques provient de ces collectes de produits agricoles en porte-à-porte;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit a appuyé la MRC du Val Saint-François, par sa résolution numéro 2023-221, concernant la demande pour le maintien du financement des collectes de plastique agricole effectuées par porte-à-porte;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'AUTORISER la direction générale et la préfet à signer une entente modifiée avec AgriRécup conditionnel à ce qu'AgriRécup augmente les compensations offertes pour les collectes porte-à-porte de plastiques agricoles afin d'équivaloir à celles qui étaient auparavant offertes par le *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0	TRANSPORT
------	-----------

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

11.2

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPPEMENT EN TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF 2024-2025

2024-95

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPPEMENT EN TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF 2024-2025

ATTENDU QUE la MRC du Granit offre des services de transport adapté et collectif sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a nommé Trans-Autonomie inc. comme organisme délégué pour la gestion de ces transports;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec demande à la MRC de produire un plan de développement en ce qui a trait aux transports adapté et collectif;

ATTENDU QUE le plan de développement de la MRC du Granit 2023-2024 a été adopté par le conseil des maires par sa résolution no 2023-68;

ATTENDU QUE ce dernier a subi des modifications à la suite de sa mise à jour et qu'il y a lieu de l'adopter à nouveau;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le Plan de développement des services en transport adapté et en transport collectif pour l'année 2024-2025, lequel a été mis à jour.

QU'une copie dudit plan de développement soit transmise au ministère des Transports ainsi qu'à Trans-Autonomie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

ADOPTION DU RAPPORT D'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2023

2024-96

ADOPTION DU RAPPORT D'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige qu'un rapport d'exploitation en transport collectif soit complété en regard du *Programme d'aide au développement du transport collectif Volet II – Aide au transport collectif en milieu rural*;

ATTENDU QUE le rapport d'exploitation de l'année 2023 a été déposé aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport d'exploitation en transport collectif pour l'année 2023.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la direction générale pour signer le rapport d'exploitation en transport collectif pour l'année 2023.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministre des Transports du Québec ainsi qu'à Trans-Autonomie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

APPROBATION DU RAPPORT FINAL DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE DU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES ATTESTANT LES PERTES DE REVENUS SUBIES ET LES DÉPENSES DÉCOULANT DE LA PANDÉMIE DE COVID 19

2024-97

APPROBATION DU RAPPORT FINAL (CORRIGÉ) DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE DU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES ATTESTANT LES PERTES DE REVENUS SUBIES ET LES DÉPENSES DÉCOULANT DE LA PANDÉMIE DE COVID 19

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a approuvé, par sa résolution no 2024-15, la signature de la convention d'aide financière pour le financement du transport collectif pour l'exercice financier 2023 – 2024;

ATTENDU QUE la convention prévoit l'obligation de l'émission d'un rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a approuvé, par sa résolution no 2024-39, le rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019 dans le cadre de l'aide ponctuelle pour soutenir la relance du transport collectif en 2023;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a fait parvenir à la MRC un avis de correction et de prolongation de délai de transmission dudit rapport puisqu'une coquille s'était glissée dans le document transmis par le ministère;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le rapport final - corrigé attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019 dans le cadre de l'aide ponctuelle pour soutenir la relance du transport collectif en 2023.

QU'une copie du rapport ainsi que de la présente résolution soit envoyée au ministère des Transports et à Trans-Autonomie Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0	SERVICE D'ÉVALUATION
------	----------------------

12.1

DÉPÔT DES RAPPORTS DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport de tenue à jour mensuel du service d'évaluation du mois dernier.

12.2

DÉPÔT DU RAPPORT DU NOMBRE DE DEMANDES DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION REÇUES PAR MUNICIPALITÉ

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport du nombre de demandes de révision du rôle d'évaluation reçues en 2024 ainsi que le rapport de conclusion des demandes de révision du rôle d'évaluation de 2023.

12.3

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-12 CONCERNANT LA PROCÉDURE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

J'explique la loi obligera, d'ici l'an prochain, de prévoir le paiement électronique pour les demandes de révision du rôle d'évaluation. J'ajoute que les montants des demandes ont été ajustés à ceux du Tribunal administratif du Québec.

2024-98

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-12 CONCERNANT LA PROCÉDURE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

La mairesse, madame Denyse Blanchet, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté, pour adoption, le *Règlement no 2024-12 concernant la procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière*. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la mairesse, madame Denyse Blanchet, dépose par la même occasion le « *Projet de Règlement no 2024-12 concernant la procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière* » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

13.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

13.1

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE VITALISATION, VOLET 4

J'explique que la MRC a reçu, il y a quelques mois, une lettre du gouvernement expliquant que certaines municipalités du territoire avaient droit à des fonds via le fonds régions et ruralité – Volet 4, et ce, considérant leur niveau de dévitalisation. J'ajoute que la MRC doit obligatoirement être gestionnaire de l'entente à intervenir avec le ministère et que l'on doit par conséquent en nommer les signataires.

2024-99**ADOPTION DE L'ENTENTE DE VITALISATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE le projet de loi n° 47, Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités, a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant le Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE le partenariat 2020-2024 inclut un volet permettant la conclusion d'une entente de vitalisation dans le cadre du Volet 4 – Entente de vitalisation du fonds régions et ruralité pour renforcer les interventions de la MRC au bénéfice des milieux présentant des défis de vitalisation;

ATTENDU QUE ce volet dispose d'une enveloppe annuelle de 224 040 \$, totalisant 448 080 \$ pour la période 2024-2025;

ATTENDU QUE pour bénéficier de ces sommes, la MRC doit conclure une entente de vitalisation avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à laquelle les Municipalités de Stratford, Val-Racine et Piopolis, classées dans le quintile 5 de l'indice de vitalité économique, seront également signataires;

ATTENDU QUE la MRC souhaite signifier au MAMH son intérêt à conclure cette entente de vitalisation;

ATTENDU QUE les municipalités mentionnées ci-dessus sont favorables à la conclusion de cette entente de vitalisation;

ATTENDU QU'un comité de vitalisation sera formé dans un délai maximum de 60 jours suivant la signature de l'entente de vitalisation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme son intérêt à conclure une entente de vitalisation dans le cadre du Volet 4 – Entente de vitalisation du Fonds régions et ruralité avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Municipalité de Val-Racine, la Municipalité de Piopolis et du Canton de Stratford, et autorise la préfet à signer l'entente et tout autre document pertinent avec le MAMH et les municipalités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2

NOMINATION DU COMITÉ DE VITALISATION**2024-100****COMPOSITION DU COMITÉ DE VITALISATION ET REPRÉSENTANTS DE LA MRC**

ATTENDU QUE l'entente entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la MRC du Granit, et les Municipalités de Stratford, Val-Racine, et Piopolis prévoit la formation d'un comité de vitalisation dans les 60 jours suivant la signature de l'entente de vitalisation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité de vitalisation soit composé du (de la) maire.esse et de la direction générale des Municipalités de Stratford, Val-Racine, et Piopolis, en plus de la préfet, Mme Monique Phérvong Lenoir, de la directrice générale greffière-trésorière de la MRC, Mme Sonia Cloutier, et d'un représentant du MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0	CULTURE
------	---------

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le compte-rendu de la dernière rencontre.

14.2

RECOMMANDATIONS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC

Madame la préfet mentionne que le budget alloué à l'appel de projets de cette année était un budget résiduel de 8 000 \$ comparativement à 14 000 \$ les dernières années, et ce, puisque l'entente pluriannuelle à intervenir avec le ministère est à renouveler prochainement. Elle ajoute qu'une réflexion sur le guide du promoteur est prévue pour améliorer sa compréhension.

2024-101**ACCEPTATION DES PROJETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE la MRC du Granit dispose d'un montant de 8 000 \$ à son « Fonds de développement culturel », et ce, à la suite de l'entente qu'elle a signée avec le ministère de la Culture et des Communications en cette matière;

ATTENDU QUE le Comité consultatif culturel de la MRC du Granit a reçu et procédé à l'analyse des différents projets;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a pris connaissance des recommandations de son comité consultatif culturel;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires accepte, à la suite des recommandations du comité consultatif culturel de la MRC, d'accorder les aides financières suivantes :

Projet	Promoteur	Montant octroyé
Murales extérieures	Municipalité de Val-Racine	3 000 \$
La murale du parc des Géants	Galerie d'Art du Presbytère de Lambton	4 000 \$
Troupe de danse	Comité de développement de Sainte-Cécile-de-Whitton	1 000 \$
Total		8 000 \$

QUE ces argents soient versés à même les sommes prévues à l'entente de développement culturel de 2024, et ce, à 75 % sur signature de l'entente et 25 % sur réception et acceptation de preuve de réalisation des projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

15.1

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU GRANIT POUR LES FONDS DU PAGIEPS (FQIS)

2024-102

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU GRANIT POUR LES FONDS DU PAGIEPS (FOIS) POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-06, la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale;

ATTENDU QUE le PAGIEPS prévoit la distribution de sommes via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le comité administratif a pris connaissance du rapport annuel du PAGIEPS/FQIS pour l'année 2023-2024, lequel a été déposé par la Corporation de développement communautaire du Granit;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a recommandé au conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution no C.A. 2024-58, d'adopter le rapport annuel du PAGIEPS/FQIS pour l'année 2023-2024;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport annuel du PAGIEPS/FQIS pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

STATISTIQUES – TABLEAU DE BORD GÉRIATRIE SOCIALE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 31 MARS 2024

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courriel, les statistiques du projet de gériatrie sociale par municipalités du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2024.

Madame la préfet rappelle que ce service est supporté par l'organisme Service d'aide à domicile du Granit (SAD). Elle informe les membres du conseil des maires que cet organisme a déposé une demande de financement à la ministre responsable des aînés et qu'il fait partie des 15 projets retenus au Québec. La directrice générale du SAD devrait avoir un entretien avec un représentant de ce ministère d'ici la fin juin pour savoir la durée de ce financement et son ampleur (financera-t-il 1 ou 2 ressources et pendant combien de temps?). Parallèlement, elle a déposé une demande pour avoir un ITMAV (Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité). Elle attend la réponse.

Par ailleurs, l'équipe de gériatrie sociale est en train de donner des formations sur le sujet aux ambulanciers afin qu'ils puissent les alerter lorsqu'ils constatent, lors de leurs interventions, que des aînés en situation de vulnérabilité ne veulent toutefois pas se rendre à l'hôpital ou chez le médecin. Cela permet de bonifier le filet de sécurité autour de ces personnes. Le CIUSSS-CHUS est très intéressé par cette initiative et suit avec attention ses résultats.

2024-103**MOTION DE FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS POUR LE PROJET DE GÉRIATRIE SOCIALE – SERVICE D'AIDE À DOMICILE DU GRANIT**

ATTENDU les services offerts à la suite de la mise en place, par le Service d'aide à domicile du Granit, du projet de gériatrie sociale;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit reconnaît l'importance croissante des besoins des personnes âgées au sein de sa communauté;

ATTENDU QUE la mise en place d'un service de gériatrie sociale permet de répondre de manière plus efficace et ciblée à des besoins spécifiques;

ATTENDU QUE les statistiques régulièrement produites par l'organisme démontrent la diversité des actions effectuées auprès de nos aînés, le déploiement de ce service sur tout notre territoire ainsi que la création de collaborations constructives entre le milieu communautaire, le monde municipal et celui de la santé;

ATTENDU QUE de nombreux témoignages confirment que la mise en place de ce projet fait une réelle différence et rejoint les valeurs du milieu municipal d'offrir des services de qualité à sa population;

Il est proposé, appuyé à l'unanimité et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit exprime ses sincères remerciements et félicitations au Service d'aide à domicile du Granit et tout particulièrement à l'équipe dédiée à la gériatrie sociale pour la qualité du service offert et pour son engagement à améliorer la qualité de vie des personnes âgées dans notre communauté en leur offrant des services essentiels adaptés à leurs besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

16.1

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FRR-VOLET 2 POUR L'ANNÉE 2023

MONSIEUR PIERRE BROUSSEAU S'ABSENTE DE LA RENCONTRE, IL EST 20 H 48

2024-104**ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FRR-VOLET 2 POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a signé, le 31 mars 2020, une entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC pour les années 2020-2024;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a versé une somme de 1 225 863 \$ à la MRC du Granit, et ce, pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a confié à la Société de développement économique du Granit (SDEG) l'exercice d'une partie des pouvoirs lui étant confiés en matière de développement;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit du 24 mai 2023 a décidé d'intégrer la SDEG à la structure de la MRC et ainsi reprendre les mandats qu'il lui avait délégués;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est à faire approuver son rapport d'activités dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour l'année 2023, prenant fin le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déposé aux maires ledit rapport d'activités et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le rapport d'activités au 31 décembre 2023 dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour l'année 2023.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE soit déposé sur le site Internet de la MRC du Granit, le rapport d'activités du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17.1

COMPTES À PAYER
2024-105**COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée ;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Mai 2024	71 532,83 \$
-------------------	----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE MAI 2024

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de mai 2024. Aucune question n'est posée.

17.3

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL PORTANT SUR L'APPLICATION DE NOTRE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2023

Les maires ont reçu par courrier électronique, il y a quelques jours, le rapport annuel portant sur l'application sur la gestion contractuelle pour l'année 2023. Tel que prescrit par l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la MRC doit déposer une fois par année ce dernier.

17.4

OPTION DE RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATEURS EXTERNES – EXERCICES FINANCIERS 2024-2025

MONSIEUR PIERRE BROUSSEAU SE JOINT À NOUVEAU À LA RENCONTRE, IL EST 20 H 50

2024-106**OPTIONS DE RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATEURS EXTERNES – EXERCICES FINANCIERS 2024-2025**

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) du Granit a octroyé le contrat de service professionnel de vérificateurs externes pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 de la MRC du Granit, d'Énergie du Granit inc. et de

la Société de développement économique du Granit (SDEG), ainsi qu'un rapport de l'auditeur pour le coût net de la collecte sélective des matières recyclables, selon les conditions prévues aux documents d'appel d'offres publiés le 4 août 2021, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 135 050,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE dans ce même appel d'offres, il existe deux options de renouvellement, soit l'option 1 pour 2024 et l'option 2 pour 2025;

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'est réservé le droit d'exercer chacune des options de renouvellement au moment opportun comme mentionné dans la résolution 2021-149;

ATTENDU QU'à la suite de l'intégration de la structure de la SDEG à la MRC du Granit il y a lieu de faire une mission d'avis aux lecteurs plutôt qu'une mission d'examen;

ATTENDU QU'il n'y a plus lieu de faire de rapport de l'auditeur pour le coût net de la collecte sélective des matières recyclables exigé par RECYC-QUÉBEC étant donné que, depuis 2024, c'est à l'organisme Éco Entreprises Québec (ÉEQ) qu'est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec et qu'il n'y a pas d'exigence de faire un rapport de l'auditeur;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à bénéficier des options de renouvellement 1 et 2 pour les exercices financiers 2024 et 2025, pour l'audit des états financiers de la MRC du Granit, et pour la mission d'avis aux lecteurs d'Énergie du Granit inc., et ce, tel que décrit dans l'appel d'offres pour un montant 40 350,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à bénéficier des options de renouvellement 1 et 2 pour les exercices financiers 2024 et 2025, pour une mission de compilation pour la SDEG pour un montant maximum de 4 850,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit transmise à Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.5

CERTIFICATION – MILIEUX DE TRAVAIL ALLIÉS CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

J'explique que l'adoption de la *loi 42 visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*, implique pour les employeurs et les travailleurs des obligations et responsabilités pour contrer la violence conjugale. J'explique que différentes certifications sont accessibles selon le nombre de mesures mises en place. Un accompagnement auprès des municipalités du territoire quant à la certification est prévu pour les mettre en communication avec les intervenantes formées. De plus, une fois le modèle de la Politique validé par les conseillers juridiques, ce dernier sera envoyé aux municipalités qui pourront s'en inspirer.

2024-107**CERTIFICATION – MILIEUX DE TRAVAIL ALLIÉS CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU l'adoption de la *Loi 42 visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

ATTENDU QUE diverses obligations et responsabilités au niveau de la violence conjugale découlent de cette loi;

ATTENDU QUE le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale offre des certifications aux employeurs selon le nombre de mesures mises en place pour prévenir et contrer la violence conjugale;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit souhaite que la MRC du Granit mette en place les mesures nécessaires pour obtenir la certification « Milieu de travail proactif » pour prévenir et contrer la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.6**CONSEIL DES MAIRES DE JUILLET**

Je rappelle aux maires que le conseil des maires de juillet se tiendra le 10 juillet prochain comme prévu et qu'exceptionnellement, il aura lieu à Saint-Romain. Comme à l'habitude pour la séance de juillet, des activités seront organisées par la Municipalité hôte. Un horaire de la journée sera envoyé aux maires prochainement.

17.7**RESSOURCES HUMAINES**

J'informe les maires de l'embauche d'étudiants aux postes du bureau d'accueil touristique et à la coordination des services d'animation estivale. J'ajoute que le comité administratif a aboli le poste de conseiller aux entreprises, lequel était en affichage depuis un moment. Je poursuis en mentionnant que le comité administratif a approuvé la modification du poste de conseiller.ère en développement agricole et agroalimentaire de manière à ce que ce dernier soit dorénavant un poste de conseiller.ère en développement agroalimentaire consacré à 100 % de la tâche au programme Accès entreprise Québec.

18.0 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

18.1**Corporation du patrimoine archéologique du Méganticois**

Le compte-rendu de la dernière rencontre a été transmis aux maires, par courriel il y a quelques jours.

19.0 PROJETS ÉOLIENS

19.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Le rapport du mois d'avril 2024 a été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours.

Je mentionne que monsieur Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton, a fait part de sa démission à titre d'administrateur du conseil d'administration d'Énergie du Granit. Dans ce contexte, je demande aux personnes intéressées de me faire parvenir leur candidature par courriel, d'ici le 2 juillet prochain, et qu'un vote sera tenu lors de la séance du conseil des maires du 10 juillet.

19.2

PROJET ÉOLIEN HAUTE-CHAUDIÈRE, SUIVI

J'informe les maires que l'Assemblée générale annuelle d'Énergie renouvelable du Granit se tiendra avant la séance du conseil des maires de septembre prochain.

20.0 VARIA

Aucun sujet à traiter.

21.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée de la part des citoyens présents dans la salle.

22.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**2024-108****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 19 juin 2024 soit levée, il est 21 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 19 juin 2024, et ce pour les résolutions 2024-101, 2024-105 et 2024-106.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale